

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 24 Septembre 2014

6 - RESEAU

6.1 – Meeting aérien de FRANCAZAL septembre 2014 : organisation des dessertes – partenariat et convention entre Tisséo-SMTC et l'Association des Etoiles et des Ailes, organisatrice du meeting aérien de FRANCAZAL

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre septembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, MME MARTI, MM. RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, GRASS, LAGLEIZE, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO, LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM .BACOU, LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

I. Contexte

L'association « Des Etoiles et des Ailes » organise un meeting aérien sur le site de l'aéroport de Franczal.

Du fait de la spécificité de la manifestation et des volumes de spectateurs attendus (entre 10 000 et 25 000 personnes), un périmètre de sécurité est défini autour de la base aérienne et un plan de circulation adapté est établi. L'accès à la manifestation ne pourra donc se réaliser qu'avec des navettes de transport public par bus organisées depuis des parcs relais provisoires et la station de métro Basso Cambo.

Les organisateurs ont sollicité Tisséo-SMTC pour organiser le service des navettes sur cette journée.

En 2008, la Régie Tisséo avait organisé les navettes de cette manifestation en contrepartie d'une rémunération (20 bus articulés et 20 000€).

II. Enjeux et objectifs

L'objectif lié à l'organisation des navettes est d'assurer l'accès des spectateurs à la manifestation de la manière la plus fluide possible et dans des conditions de sécurité vérifiées.

Une étude a été réalisée par les services de Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC afin d'élaborer une proposition technique optimisée en moyens et opérationnelle.

Elle a conclu aux propositions suivantes.

III. Dispositif proposé

▪ Itinéraires des navettes

Deux navettes sont organisées (voir cartographies jointes) :

- Navette 1 : Basso Cambo – Franczal par la VCSM soit environ 16 kilomètres
- Navette 2 : Franczal – route de Franczal – Boulevard de l'Europe – prise en charge au droit de Carrefour Portet sur garonne et bouclage vers Franczal par l'avenue de la gare soit environ 9 kilomètres

L'équipement proposé est constitué de bus articulés dont la capacité maximum est d'environ 115 passagers.

▪ Horaires

La manifestation ouvre ses portes à 9 heures mais les spectateurs sont plutôt attendus vers la fin de la matinée. Deux temps d'animation sont prévus avec une exposition au sol d'appareils et des démonstrations aériennes en milieu d'après-midi (Patrouille de France et Breitling).

Il est proposé des fréquences de :

- 10 minutes en heures de pointe (11h00 à 14h00 et 17h00 à 20h00)
- 20 minutes en heures creuses (14h00 à 17h00)

Si l'affluence s'avérait dense et continue, les bus se mettraient en « noria » pour permettre le transport des spectateurs. Ce dispositif engendrerait des kilomètres supplémentaires non estimés dans le devis.

- **Fréquentation estimée**

La capacité d'emport des navettes sur la base de la fréquence proposée est d'environ 10 000 passagers sur la totalité de la journée. Cela correspond à la fourchette basse de la fréquentation définie par les organisateurs.

- **Coût d'exploitation**

Le coût de la prestation a été estimé sur la base des tarifs définis dans la résolution n°2 « Approbation des tarifs de prestations de conduite occasionnelle pour l'année 2012 » voté lors du Conseil d'administration de la Régie le 1^{er} février 2012.

Le dispositif défini engage :

- 10 bus articulés
et 1 200 kilomètres

Pour un coût de production de : 7 562,00€ HT soit 9 318,20 € TTC.

- **Date de mise en œuvre**

La manifestation est planifiée pour fin septembre 2014.

Le dossier de demande d'autorisation a été déposé en Préfecture début août par les organisateurs.

La Préfecture a donné son accord le 11 septembre 2014.

- **Partenariat Tisséo et organisateurs**

En contrepartie de l'accord du SMTC pour réaliser et prendre en charge financièrement le coût des navettes de liaison, l'Aéroport de Toulouse-Blagnac mettra à disposition sur le site une tente privative, meublée et personnalisée aux couleurs de Tisséo de 25 m² avec une terrasse attenante de 25m² pour un coût estimé à 7 500€. Les prestations de restauration attachées à cette tente concerneront une douzaine de personnes.

En complément, Tisséo bénéficiera d'une page dans le programme officiel qui sera distribué à l'entrée du meeting ainsi qu'une cinquantaine d'invitations supplémentaires.

Le logo Tisséo sera visible sur l'affiche officielle, les flyers, la page partenaires du dossier de presse, le programme officiel, la bannière défilante du site internet officiel de la manifestation.

Ce partenariat sera concrétisé par une convention qui est jointe à la présente délibération.

IV. Prise en charge financière par Tisséo SMTC

Le SMTC est sollicité régulièrement pour organiser et financer le transport en commun des spectateurs de grands événements. Certaines de ces dessertes sont intégrées dans le budget kilométrique du SMTC (Rio Loco – 14 juillet – Marathon de Toulouse), d'autres sont hors programme et validées sur décision du Comité Syndical.

Une délibération sera proposée afin de définir des critères assurant la cohérence de la politique de desserte des grands événements du SMTC, tout en minimisant l'impact sur la qualité du service nominal assuré par le réseau.

V. Conclusion

Dans le cas précis du prochain Meeting aérien de Franczal, au regard :

- du volume des spectateurs attendus
- du rayonnement d'agglomération de la manifestation
- du dossier déposé en Préfecture

Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider le dispositif des deux navettes de liaison permettant l'accès à la base aérienne et de prendre en charge le coût de fonctionnement induit uniquement pour l'édition de septembre 2014.

Le Comité Syndical,
entendu l'exposé de M. le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité
des votants :

ARTICLE 1 : VALIDE le projet de création des deux navettes de liaison vers le site de Franczal pour la manifestation du Meeting Aérien organisé par l'association « Des Etoiles et des Ailes » selon le dispositif défini ci-dessus.

ARTICLE 2 : DECIDE la prise en charge financière des kilomètres et du coût de production du service décrit ci-dessus ainsi que les dépassements possibles justifiés par les kilomètres réalisés plafonnés à 3 000 € HT.

ARTICLE 3 : AUTORISE Tisséo-EPIC à mettre en œuvre ce projet.

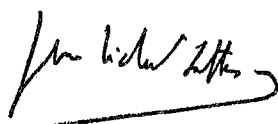
ARTICLE 4 : DIT que la prise en compte de ce projet sera intégrée dans le programme kilométrique du réseau Tisséo pour 2014.

ARTICLE 5 : DIT que la présente délibération sera présentée à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

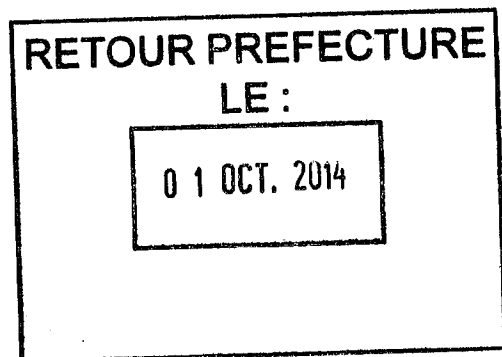
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE
TISSEO-SMTC ET
L'ASSOCIATION « DES ETOILES ET DES AILES »**

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31011 TOULOUSE cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D 2014.09.24.6.1

Ci-après dénommé « **Tissééo-SMTC** »

ET

L'Association « Des Etoiles et des Ailes » déclarée auprès de la Préfecture de la Haute-Garonne sous le numéro W313014003, ayant son siège à Blagnac (31706), Mairie de Blagnac, Place Jean-Louis Puig,
Représentée par sa présidente, Madame Catherine GAY

Ci-après dénommée « **Des Etoiles et des Ailes** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Article 1 – Cadre Général

L'association « Des Etoiles et des Ailes » organise un meeting aérien sur le site de l'aéroport de Franczal.

Du fait de la spécificité de la manifestation et des volumes de spectateurs attendus (entre 10 000 et 25 000 personnes), un périmètre de sécurité est défini autour de la base aérienne et un plan de circulation adapté est établi. L'accès à la manifestation ne pourra donc se réaliser qu'avec des navettes de transport public par bus organisées depuis des parcs relais provisoires et la station de métro Basso Cambo.

Les organisateurs ont sollicité Tisséo-SMTC pour organiser le service des navettes sur cette journée. En 2008, la Régie Tisséo avait organisé les navettes de cette manifestation en contrepartie d'une rémunération (20 bus articulés et 20 000€).

Article 2 - Enjeux et objectifs

L'objectif lié à l'organisation des navettes est d'assurer l'accès des spectateurs à la manifestation de la manière la plus fluide possible et dans des conditions de sécurité vérifiées.

Une étude a été réalisée par les services de Tisséo-SMTC et Tisséo-EPIC afin d'élaborer une proposition technique optimisée en moyens et opérationnelle.

Elle a conclu aux propositions suivantes.

ACTIONS ENVISAGÉES

Article 3 - Dispositif proposé

▪ Itinéraires des navettes

Deux navettes sont organisées (voir cartographies jointes) :

- Navette 1 : Basso Cambo – Francazal par la VCSM soit environ 16 kilomètres
- Navette 2 : Francazal – route de Francazal – Boulevard de l'Europe – prise en charge au droit de Carrefour Portet sur garonne et bouclage vers Francazal par l'avenue de la gare soit environ 9 kilomètres

L'équipement proposé est constitué de bus articulés dont la capacité maximum est d'environ 115 passagers.

▪ Horaires

La manifestation ouvre ses portes à 9 heures mais les spectateurs sont plutôt attendus vers la fin de la matinée. Deux temps d'animation sont prévus avec une exposition au sol d'appareils et des démonstrations aériennes en milieu d'après-midi (Patrouille de France et Breitling).

Il est proposé des fréquences de :

- 10 minutes en heures de pointe (11h00 à 14h00 et 17h00 à 20h00)
- 20 minutes en heures creuses (14h00 à 17h00)

Si l'affluence s'avérait dense et continue, les bus se mettraient en « noria » pour permettre le transport des spectateurs. Ce dispositif engendrerait des kilomètres supplémentaires non estimés dans le devis.

▪ Fréquentation estimée

La capacité d'emport des navettes sur la base de la fréquence proposée est d'environ 10 000 passagers sur la totalité de la journée. Cela correspond à la fourchette basse de la fréquentation définie par les organisateurs.

▪ Coût d'exploitation

Le coût de la prestation a été estimé sur la base des tarifs définis dans la résolution n°2 « Approbation des tarifs de prestations de conduite occasionnelle pour l'année 2012 » voté lors du Conseil d'administration de la Régie le 1^{er} février 2012.

Le dispositif défini engage :

- 10 bus articulés
et 1 200 kilomètres

Pour un coût de production de : 7 562,00€ HT soit 9 318,20 € TTC.

▪ Date de mise en œuvre

Le dossier de demande d'autorisation a été déposé en Préfecture début août par les organisateurs. La Préfecture a donné son accord le 11 septembre 2014.

Article 4 – Engagements de l'association des Etoiles et des Ailes

En contrepartie de l'apport de Tisséo-SMTC, l'association des Etoiles et des Ailes s'engage à assurer :

- la Visibilité du logo de Tisséo (...) :
 - o (...) sur l'affiche officielle, les flyers, la page du dossier de presse, sur le programme officiel
 - o (...) en lien hypertexte sur la bannière défilante partenaires en pied de page du site internet officiel
- l'insertion d'une page de publicité dans le programme officiel.
- la mise à disposition (...) :
 - o (...) d'une tente de 25 m2 qui abrite 1 table de 12 personnes avec buffet déjeunatoire et boissons + terrasse attenante de 25m2
 - o (...) de 12 Accès parking VIP'S
 - o (...) de 12 badges personnalisés
 - o (...) de 50 invitations (entrée générale)

Article 5 - Durée

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation de la manifestation.

Article 6 – Résiliation de la convention

Cette convention pourra être dénoncée de plein droit par les parties en cas de non-respect par l'une ou l'autre des obligations contractées au titre des présentes. Les parties conviennent d'épuiser les voies amiables avant de s'en remettre aux tribunaux. Seuls les tribunaux de Toulouse seront compétents

Fait à Toulouse, en quatre exemplaires, le

Pour Tisséo-SMTC, Le président

L'Association Des Etoiles et des Ailes, la Présidente

Jean-Michel LATTES

Catherine GAY